

Pacte pour la transition

Commentaires de la Liste Besançon par Nature

#2 Financer les projets prioritairement par des prêts issus de sources de financements éthiques.

Nous acceptons l'ensemble des items, assortis pour certains d'entre eux, des commentaires suivants :

Niveau 1 - *Investir dans la Fruitière à Energies pour soutenir une coopérative locale susceptible de répondre à des projets intercommunaux. A faire dans le respect des règles de marché public*

Niveau 2 - *Afin de conforter sa politique d'aide aux plus démunis-es et exclus-es bancaires, la collectivité pourra convaincre les entreprises et associations à placer leur trésorerie disponible dans des produits bancaires dont les intérêts sont dédiés au fonctionnement de la Caisse Solidaire. Oui, mais en remplaçant « convaincre » par « inciter »*

Niveau 3 - *Conditionner le choix du financeur au respect de critères extra financiers inscrits à l'ensemble des appels d'offres (part des projets financés climaticides ou relatifs aux industries polluantes, degré de transparence sur les financements de la banque, présence ou non de placements dans des paradis fiscaux). Oui sur le principe, mais nous attendons d'en vérifier la faisabilité, notamment le nombre de banques répondant à ces critères*

#4 Donner la priorité au logiciel libre dans le service public

Nous acceptons l'ensemble des items, assortis, pour les suivants, de réserves sur la faisabilité de leur mise en œuvre :

- Utiliser des logiciels libres et des formats ouverts (pour l'échange de documents) au quotidien dans les services municipaux.
- Migrer les serveurs informatiques et les postes de travail sur un système d'exploitation libre tel que GNU/Linux.
- Équiper les écoles d'une distribution spécifiques basée sur un système libre tel que Primitux.
- Développer ou soutenir le développement au niveau de la commune [...] d'un hébergeur libre [...] sur le modèle des CHATONS, pour permettre aux habitant-es et acteurs de la commune d'héberger leurs données [...].

#8 Préserver et développer les trames vertes, bleues, et noires

Nous acceptons l'ensemble des items, avec, pour l'un d'entre eux, le commentaire suivant :

Organiser des ceintures vertes autour de chaque bourg, sources de production alimentaires locales et avec un impact paysager agréable pour les habitants. Cette action dépend des autres communes et de leur configuration géographique. Nous la défendrons au sein du SCoT et de la CUGB

#9 Mettre fin au développement de grandes surfaces commerciales sur le territoire.

Nous acceptons l'ensemble des items, avec, pour l'un d'entre eux, le commentaire suivant :

Interdire toute artificialisation des terres agricoles (PLU et SCOT) et apporter un soutien pour développer les circuits de distribution locale des productions locales à travers des projets alternatifs tant dans leurs contenus (plutôt coopératives, financements éthiques, etc.) que dans leurs formes (zone d'implantation, visibilité, fonctionnement etc.)
Oui pour le PLU, qui dépend de la seule ville de Besançon. Nous porterons cette exigence pour le PLUi et le SCoT à la CUGB.

#10 Protéger la ressource en eau, en assurer une meilleure qualité et un accès garanti à tous

Nous aurions accepté l'ensemble des items, mais le niveau 1 contient une proposition qui n'est pas acceptable en l'état :

Donner l'exemple dans les services de la commune : développer une gestion transparente de l'eau et mettre en place des dispositifs de récupération et d'utilisation différenciée de l'eau de pluie sur les bâtiments de commune. D'accord, pour les nouveaux bâtiments municipaux ou dans le cadre des rénovations. Il faut savoir que lorsqu'on engage des travaux significatifs dans un bâtiment municipal, et la pose d'un réseau de conduite d'eau en fait partie, la Ville a l'obligation réglementaire de mettre l'ensemble du bâtiment aux normes, y compris d'accessibilité. Cela entraîne donc des dépenses importantes, insoutenables sur un mandat. Nous nous engageons à rénover en priorité les écoles, en plus des travaux urgents, et nous ne pourrons pas même toutes les rénover en six ans. Ce que demande cette action, contrairement à ce que les rédacteurs se sont sans doute imaginés, dépasse donc largement le problème de la gestion des eaux pluviales.

#11 Mettre en œuvre une démarche territoire à énergie positive ou plan climat citoyenne ambitieuse

Nous acceptons l'ensemble des items, assortis pour l'un d'entre eux, du commentaire suivant :

Définir un plan d'action pour devenir un territoire à énergie positive avant 2050 en impliquant citoyen·nes et collectivités comme parties prenantes, notamment via des initiatives d'ENR citoyennes. D'accord sur le périmètre de la ville, nous porterons cette demande à la CUGB.

#12 Soutenir les rénovations à haute efficacité énergétique en accompagnant en particulier les ménages en situation de précarité énergétique.

Nous acceptons l'ensemble des items, assortis pour certains d'entre eux, des commentaires suivants :

Créer un plan d'action contre la précarité énergétique avec objectif de diviser celle-ci par 2 durant le mandat. D'accord pour la mise en place des outils de diagnostic et des structures d'aide et de conseil, mais impossible de s'engager sur cet objectif de division par deux dans ce délai – les objectifs de moyen ont été mis en place (SLIM et PCAET), mais il est plus difficile qu'on ne l'imagine de détecter les personnes en précarité énergétique et de les mobiliser.

Rénover en haute performance 10% des logements anciens du territoire d'ici la fin du mandat et promulguer un arrêté d'interdiction de location des passoires énergétiques. Il n'y a pas de base légale pour interdire la location des passoires énergétiques. Nous mettrons en place un label qualité logement avec les professionnels du secteur, les bailleurs sociaux et les habitants, pour lutter contre l'habitat insalubre et la précarité énergétique.

#13 Contribuer à la fin des projets et infrastructures qui augmentent les émissions de gaz à effet de serre et font reculer la biodiversité.

NB : Le fait d'avoir mis un sujet clivant (les Vaïtes) en niveau 1 nous empêche pratiquement de nous engager sur des points plus importants en niveaux 2 et 3. Nous contestons ce procédé qui ne respecte pas la hiérarchie des sujets élaborée au niveau national du Pacte. Pourtant, en dehors de cette problématique ponctuelle, nous cocherions toutes les autres cases. Quant aux Vaïtes, nous prévoyons de revisiter le projet (développement de l'éco-quartier uniquement le long du tram, bâtiments à performance énergétique et accès au logements à loyers modérés) avec une prise en compte plus exigeante des enjeux environnementaux (restauration de la partie de zones humides et amélioration des écoulements, compensation de l'habitat de la flore et de la faune...). Enfin, nous rappelons que la mesure 13 du document national, ainsi que du document bisontin mais dans une bien moindre mesure, insiste sur la nécessité de densifier le bâti pour empêcher l'étalement urbain.

#14. Renforcer l'offre, l'accès et l'attractivité de transports en commun sur le territoire.

Nous acceptons l'ensemble des items, assortis pour certains d'entre eux, des commentaires suivants :

Niveau 1 et 2 - augmenter le budget des transports en commun par habitant·e chaque année. Selon nous, l'augmentation du budget ne peut être un objectif en soi. Par ailleurs, en instaurant une gratuité partielle, la perte de recettes engendrée entraînera un niveau plus important d'engagement financier de la collectivité.

Niveau 3 - Définir un plan de renforcement des transports en commun pour doubler la part modale des transports en commun en 5 ans et doubler le budget transports en commun par habitant·e sur la même période. Nous ferons tout notre possible pour diminuer la part modale des véhicules privés. L'augmentation de la part modale des TC est sans intérêt si elle s'effectue aux dépens des déplacements piétons ou cyclistes.

#15 Donner la priorité aux mobilités actives (marche, vélo) dans l'espace public.

Le niveau 1 contient une demande bloquante, l'allocation d'un budget vélo de 29 €/habitant/an. A noter que le document national indique 25 € en niveau 3, l'AVB met donc la barre très haut dès le niveau 1. Nous augmenterons le budget afin d'aboutir au réseau express prévu dans notre programme, avec une base de 14€/hab dès le début du mandat, soit un doublement par rapport à l'existant. Il s'agit d'un budget spécifique vélo qui s'ajoute aux travaux programmés de réfection de chaussée qui comprendront toujours des solutions vélos performantes. Nous ne sommes donc pas autorisés, selon la règle du Pacte, à renseigner les autres niveaux.

#16 Limiter la place des véhicules les plus polluants et des voitures individuelles en ville.

Nous acceptons l'ensemble des items des deux premiers niveaux, assortis pour certains d'entre eux des commentaires suivants:

Niveau 1

— Abandon du projet de doublement de la RN57 entre Beure et Micropolis, et lancement d'un moratoire sur la création de nouvelles routes. Un projet alternatif serait pour nous acceptable s'il réduisait la rupture urbaine (donc augmentation de la mobilité cyclable et piétonne) tout en réduisant la circulation, le but n'étant pas de la fluidifier. Réduction de la circulation par un travail sur la mobilité sur cette zone (plan de mobilité CHU/Université, bureau des temps, halte ferroviaire...) et plus général (réduction du débit du boulevard...).

— Informer la population en cas de pic de pollution et mettre en place la circulation alternée où seuls les véhicules avec des plaques d'immatriculation paire ou impaire peuvent circuler (mesure socialement plus juste et plus efficace que le système de la vignette crit'air). Nous sommes pour la mise en place d'une zone à faible émission (ZFE). Ce

que la fiche propose n'est pas légal. L'article 49 de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (Loi TECV), est clair sur ce point : la limitation de circulation ne peut se faire qu' "à l'encontre des véhicules qui contribuent significativement à la pollution atmosphérique", donc sur la base d'une vignette Crit'air.

Niveau 2

— Généralisation du 30km/h en ville. Nous sommes d'accord pour étendre les zones 30, mais pas pour les généraliser à l'ensemble de la commune

— Fermeture des rues avec des écoles à la circulation automobile aux heures d'entrée et de sortie de classe, stopper la tolérance au stationnement anarchique devant les écoles et mettre en place des pédibus et vélobus pour les trajets scolaires. D'accord, sauf en ce qui concerne la fermeture qui ne peut pas s'appliquer au voisinage de toutes les écoles. Nous engagerons un travail avec les parents d'élèves car les pédibus ne peuvent pas être imposés.

Niveau 3

Nous ne pouvons nous engager sur aucune des actions de ce niveau, soit en raison de leur systématisme (suppression du stationnement et piétonnisation), soit en l'absence de base légale (accès des SUV)

#17 Développer une logistique urbaine du transport des marchandises adaptée aux caractéristiques de la commune.

Niveau 1 - *Interdiction des poids lourds affichant une vignette crit'air supérieure ou égal à 2 d'ici 2025. Sachant qu'un poids lourd est un véhicule supérieur à 3,5 T, nous ne voyons pas comment interdire ces véhicules sur l'ensemble de la commune. Problème règlementaire et pratique. Par contre, nous avons la volonté de réaliser cette restriction d'accès, en tenant compte des vignettes Crit'air, au niveau du centre ancien, avec des niveaux d'exigence progressifs*

#18 Impulser et financer une démarche collective de prévention, réemploi, valorisation des déchets en régie ou avec des acteurs de l'économie sociale et solidaire.

Nous acceptons l'ensemble des items, assortis pour certains d'entre eux, des commentaires suivants :

Niveau 1 — Obliger le diagnostic de tous les objets et matériaux, en particulier dans les déchetteries, avant qu'ils ne soient jetés, pour favoriser dans un premier lieu le réemploi et la réparation. C'est ce qui se pratique actuellement en déchetterie sur une base volontaire, mais le terme « obliger » est trop fort

Niveau 2 - Accorder l'équivalent de 5% du budget de gestion des ordures ménagères aux actions de prévention et favoriser la création ou le maintien d'au moins un équipement de réemploi solidaire par bassin de 50 000 habitants.

D'accord, en incluant le budget compost

Niveau 3 - Accorder l'équivalent de 10% du budget de gestion des ordures ménagères aux actions de prévention et favoriser la création ou le maintien d'au moins un équipement de réemploi solidaire par bassin de 25 000 habitants. D'accord, en incluant le budget compost

#21 Assurer l'accueil, l'accompagnement et la réinsertion des personnes en difficulté.

Nous acceptons l'ensemble des items, assortis pour certains d'entre eux, des commentaires suivants :

Niveau 3 : Proposer localement un accompagnement spécialisé et à visée d'insertion. Atteindre l'objectif de zéro personne à la rue et faciliter l'accès aux droits de toutes et tous en réduisant drastiquement le non-recours grâce à des campagnes de sensibilisation et d'information sur ce sujet. D'accord pour les moyens mais sans garantie de résultats. A noter que les personnes à la rue ne souhaitent pas forcément toutes en être sorties

Création par la commune d'un nombre de structures suffisant pour accueillir, accompagner et réinsérer les personnes vulnérables par type de public en les dotant de moyens suffisants pour mener à bien leur mission, notamment en disposant de ressources humaines suffisantes et formées sur les besoins spécifiques des personnes en situations de vulnérabilité avec un budget dédié au CCAS ou CIAS. A étudier quant à l'adéquation de l'offre actuelle aux besoins

#22 Limiter la place de la publicité dans l'espace public.

Nous acceptons l'ensemble des items, assortis pour certains d'entre eux, des commentaires suivants :

Niveau 1 — Proscrire les écrans numériques et lumineux publicitaires dans le Règlement Local de Publicité (i) : inscrire cet objectif à court terme dans la planification de Besançon Métropole pour devenir un Territoire à énergie positive, à travers les différentes politiques d'agglomération (PCAET, PLUI, SCOT, etc.). D'accord pour porter cette demande au niveau de la CUGB

□ Niveau 2

— Ne pas renouveler les contrats de mobilier urbain publicitaire et supprimer les panneaux 4x3 mètres. Les panneaux peuvent devenir des supports d'information d'intérêt général (actualités associatives locales, informations sur la santé et le niveau de pollution de l'air, promotion d'alternatives aux pratiques énergivores, événements artistiques et culturels, etc.) ou être remplacés par des arbres. D'accord pour porter cette demande au niveau de la CUGB.

Attention car il y a en creux le risque de diminuer le service vélocité assuré par JCDecaux

□ Niveau 3 — Avoir un Règlement local de Publicité (i) restrictif. Autoriser uniquement les affiches ne dépassant pas 50x70 cm, sur des panneaux non lumineux, non déroulants et encore moins numériques, limités à 2m2, et en encadrant la densité : par exemple, en n'autorisant qu'un seul panneau par tranche de 2000 habitant·es, reprenant ainsi ce qui se fait pour l'affichage d'opinion - Article R581-2 du code de l'environnement. Nous doutons que cette demande ait des chances d'être acceptée par la CUGB. Nous serions déjà heureux de réussir les deux premiers niveaux

#24 Garantir l'accès à un logement abordable et décent pour tous

Nous acceptons l'ensemble des items, assortis pour l'un d'entre eux, du commentaire suivant :

Niveau 3 : Développement d'un dispositif zéro sans abri en appliquant la stratégie du logement d'abord et en débloquant une ligne budgétaire dédiée. Nous créerons, de plus, une délégation municipale dédiée à la politique d'accueil des migrants et SDF.

#25 Proposer gratuitement des lieux d'accompagnement au numérique avec une assistance humaine

Nous acceptons l'ensemble des items, assortis pour certains d'entre eux, des commentaires suivants :

Niveau 2 : Développer un accès à internet en habitat social et proposer un tarif à moindre coût pour les usager·es de ces espaces. Il ne s'agit pas d'une compétence de la Ville, nous porterons cette demande auprès des bailleurs sociaux

- Déployer un réseau WiFi dans la ville pour tous et toutes en accès libre et permanent. Non, nous ne sommes pas favorables au WiFi en raison de l'impact sanitaire potentiel des ondes, mais il est déjà présent en partie au centre-ville

#26 Créer des dispositifs publics de premier accueil en lien avec les acteurs associatifs, où pourraient se rendre librement les personnes étrangères à leur arrivée sur le territoire, quel que soit leur statut.

Nous acceptons l'ensemble des items, assortis pour certains d'entre eux, des commentaires suivants :

Niveau 2 — Etre à l'initiative de réquisitions de locaux disponibles Ce n'est pas dans la charte Anvita, que nous signerons, et ce n'est pas une compétence du maire. Néanmoins, en dialogue avec les associations, nous mobiliserons l'ensemble des acteurs publics sur ce thème.

— Organiser ces actions au niveau de l'intercommunalité. Nous défendrons ces actions auprès de la CUGB

Niveau 3 — S'engager à fournir une formation linguistique de base pour permettre aux migrants d'affronter la vie quotidienne et entreprendre des démarches complexes. D'accord sur le principe, voir les modalités pratiques et financières

#28 Mettre en place et renforcer les dispositifs de participation, d'initiative citoyenne, de co-construction de la commune et de ses groupements.

Nous acceptons l'ensemble des items, assortis pour ceux du niveau 3, des commentaires suivants, qui malheureusement, ne sont pas acceptés par le collectif local du Pacte :

Niveau 3 :

- Mise en place d'une constituante communale : redéfinition des règles de fonctionnement pour que les décisions communales soient désormais le fait des habitant·es associés aux élus·es. L'appellation "constituante" (dont le but est d'établir une constitution), nous semble inadaptée au contexte. Nous mettrons en place une Assemblée Citoyenne Permanente Participative, à définir en lien avec les CCH et le CDP. L'idée est de démultiplier les formes participatives. D'autre part, nous travaillerons en mode projet avec, pour chaque projet, un mode de participation différent. Au delà nous instaurerons un droit de pétition citoyenne et un budget participatif.

- Développer des commissions extra-municipales associant les habitant·es de la commune à toutes les décisions prises. D'accord, mais pas à toutes car enjeux de faisabilité et de « lourdeur » procédurale.

#29 Crée une commission extra-municipale du temps long

Créer une commission extra-municipale [...] pour s'assurer de l'adéquation des grands projets des communes et de leurs groupements avec les enjeux écologiques, sociaux, climatiques de moyen et long terme [...] pouvant être saisie ou s'auto-saisir. Nous prévoyons de mettre en place un GIEC local qui porterait ces préoccupations

#32 Adhérer aux monnaies locales complémentaires et les mettre en place

Nous acceptons l'ensemble des items, assortis pour l'un d'entre eux, du commentaire suivant :

Niveau 3 : Payer une partie des indemnités des élus·es / salaires des agents municipaux, et des aides sociales en MLC. D'accord, mais uniquement pour les volontaires afin de rester dans la légalité